



Litige Cercle de La forme - cours d'essai

Par **NellyMartin**, le **22/04/2019** à **23:10**

Bonjour,

Le 27/10/2018, J'ai réglé l'intégralité d'un abonnement de 659 euros + 80 euros de frais de serviettes pour pouvoir faire un cours d'essai au cercle de la forme maillot Paris (je voulais tester un cours de Krav Maga et les appareils de muscu ce qui apparaissait comme au delà de la formule standard c'est pourquoi la seule solution était de tout payer surtout pour avoir la serviette). Il s'agissait d'un chèque de caution en attendant la contre-marque de mon CE qui aurait été à 450 euros. Cependant le soir même j'ai vu que les horaires du cours souhaité (Krav Maga) ne matchait pas avec mes horaires même dans d'autres clubs. Je suis retournée le lendemain soit le 28/10/2018 le dimanche et le 29/10/2018 le lundi pour annuler mais pas possible. Lettre recommandée pour expliquer la situation au siège : retour par lettre pas possible. Contrariée, je n'ai pas été chercher la contre marque et pas remis les pieds dans ce club. Ils ont encaissés les 80 euros de frais de serviette. 6 mois après le 21/04/2019, le cercle m'appelle en me demandant les contre marques. Ils me disent que je peux transférer mon abonnement (moyennant 110 euros en plus !) mais il ne reste que 6 mois donc pas très intéressant. Bref ma question : quel est le risque pour moi de ne pas présenter ma contre marque ?

Merci à vous,

Nelly Grac.